



SOLDE ANTÉRIEUR SUR QUITTANCE DE LOYER

Par **Rayden**, le **21/02/2020** à **16:48**

Bonjour,

Mon bailleur porte sur ma quittance de loyer un solde antérieur de 705 €. Je suis locataire depuis Février 2012 et mon loyer était de 780 € et aujourd'hui de 835 €.

Après vérification faite avec eux, en pointant les différents virements de loyer, il s'avère qu'il s'agit pour eux d'un loyer de mai 2012.

Hors, j'ai bien la preuve de mon virement d'un montant de 780 € sur mes relevés de compte.

Ils me demandent de payer une recherche auprès de ma banque pour leur fournir justificatif du compte sur lequel ce montant a été versé.

Sont-ils dans leur droit ? Alors que mes relevés prouvent le virement et que la dette (imaginaire) date de 9 ans ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Isabelle..